

Bonneville, le 16 octobre 2009

Communiqué de presse

Autoroute Blanche (A40)

ATMB lance FLEXIPASS, un abonnement à 50 % de réduction pour les trajets domicile-travail, fruit d'une concertation soutenue avec les associations de clients

Ce vendredi 16 octobre, à l'issue d'une dernière réunion avec les associations de clients et en présence de Martial Saddier, député-maire de Bonneville, ATMB a finalisé le nouvel abonnement domicile-travail de l'Autoroute Blanche. FLEXIPASS, qui sera commercialisé à compter du 15 décembre, a été conçu pour assurer une souplesse d'utilisation optimale. Son autre atout : proposer 50 % de réduction et ce, quel que soit le nombre de trajets effectués. Ce nouveau produit se substituera en 2011 à l'abonnement Proximi't qui, jusqu'alors, faisait l'objet d'une participation financière du conseil général de la Haute-Savoie.

FLEXIPASS, LE FRUIT D'UN DIALOGUE SOUTENU AVEC LES ASSOCIATIONS DE CLIENTS

En février 2009, le conseil général de la Haute-Savoie a informé ATMB de sa décision de ne plus contribuer financièrement à l'abonnement Proximi't. Cet abonnement offrait, jusqu'en mars 2009, 50 % de réduction pour 50 passages mensuels sur l'Autoroute Blanche.

Pour répondre aux attentes de ses clients, ATMB s'est engagée à proposer un nouvel abonnement destiné aux trajets domicile-travail. Ainsi, ATMB, le Groupement Transfrontalier Européen (GTE) et l'Association des Usagers (ADU), sous l'égide de Martial Saddier, se sont réunis à trois reprises en 2009 afin de définir ensemble cet abonnement.

Ce 16 octobre, à l'issue de la dernière de ces réunions, Gérard de Pablo, président d'ATMB a déclaré : « Grâce aux échanges constructifs avec les associations de clients, nous avons abouti à une solution d'abonnement souple qui répond pleinement aux attentes des automobilistes. Le nouvel abonnement FLEXIPASS intègre 50 % de réduction et apporte plus de souplesse. Cette offre représente un réel effort financier pour notre entreprise. Nous nous sommes en outre engagés à ce que l'évolution tarifaire de FLEXIPASS soit inférieure à l'inflation pour les cinq prochaines années ».

50 % DE RÉDUCTION SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL DÈS LE 1er TRAJET

Des conditions tarifaires avantageuses et une souplesse d'utilisation optimale

L'abonnement FLEXIPASS offrira une réduction de 50 % dès le 1^{er} passage au péage et ce, sans aucune limite du nombre de traiets.

Pour une plus grande souplesse d'utilisation, cette réduction s'appliquera sur un trajet prédéfini, en totalité ou en partie. À titre d'exemple, un abonnement sur la section Bonneville-Gaillard qui comprend deux sorties permettra de bénéficier de 50 % de réduction sur la totalité du trajet ou sur une partie de la section.

Un fonctionnement simplifié et une facturation au trajet

Contrairement au forfait de l'abonnement Proximi't, FLEXIPASS permettra une facturation selon le nombre de trajets effectivement réalisés. « Dans la mesure où plus de 80 % des abonnés actuels domicile-travail effectuent entre 26 et 40 passages par mois, la facturation au trajet leur permettra de réaliser de réelles économies par rapport à Proximi't qui impliquait chaque mois le paiement de 50 passages », détaille Jean-Paul Chaumont, directeur général d'ATMB.

Une offre promotionnelle sur le montant du droit mensuel pendant toute l'année 2010

En contrepartie de la réduction, les abonnés acquitteront un droit d'accès les mois où ils emprunteront le trajet qu'ils auront prédéfini. À titre d'exemple, pour les deux sections les plus utilisées Scientrier-Gaillard et *Bonneville*-Gaillard (64 % des abonnés actuels domicile-travail), ce droit s'élèvera respectivement à 14 et 16 euros. « Dans le cadre de notre engagement à maintenir une évolution tarifaire inférieure à l'inflation sur FLEXIPASS, le montant de ces droits mensuels sera gelé sur les 5 prochaines années », précise Jean-Paul Chaumont.

Un effort particulier a également été fait pour les clients effectuant de longs trajets. Ainsi, le droit mensuel sur la section Le Fayet-Gaillard sera amorti dès le 5^e aller-retour dans le mois. Pour les trajets courts comme Scientrier-Gaillard, l'amortissement du droit mensuel interviendra au 8^e aller-retour.

Dans le cadre du lancement de FLEXIPASS, ATMB proposera à tous ses clients (abonnés ou non) une réduction de plus de 25 % sur le montant du droit mensuel pour tout abonnement souscrit avant le 30 juin 2010. Cette réduction sera applicable sur les droits mensuels de toute l'année 2010. Par exemple, ce droit s'élèvera à 10 euros au lieu de 14 euros pour la section Scientrier-Gaillard.

SIMULATION DE TARIFS EN JANVIER 2010 ET 2011

Cette simulation se base notamment sur 40 passages, soit la moyenne du nombre de passages réalisés chaque mois par les abonnés actuels domicile-travail (abonnement Proximi't).

Les deux trajets cités ci-dessous concentrent à eux seuls 64 % des abonnés.

Trajet Scientrier-Gaillard (47 % des abonnés actuels de Proximi't) : prix par mois

	2010		2011*	
	FLEXIPASS Droit mensuel inclus	Proximi't	FLEXIPASS Droit mensuel inclus	Proximi't
40 passages	44 euros	45 euros	48 euros	51 euros
30 passages	36 euros	45 euros	39,50 euros	51 euros

Trajet Bonneville-Gaillard (16 % des abonnés actuels de Proximi't) : prix par mois

	2010		2011*	
	FLEXIPASS Droit mensuel inclus	Proximi't	FLEXIPASS Droit mensuel inclus	Proximi't
40 passages	66 euros	72 euros	70 euros	81 euros
30 passages	52,50 euros	72 euros	56,50 euros	81 euros

^{*} Les chiffres indiqués pour 2011 ne prennent pas en compte la révision annuelle des tarifs de péage qui restera inférieure à l'inflation pour Flexipass.

L'abonnement FLEXIPASS sera commercialisé dès le 15 décembre pour un lancement le 1^{er} janvier 2010. Il viendra en substitution de l'abonnement Proximi't, qui disparaîtra fin 2011. Pour plus d'information, rendez-vous sur www.atmb.net, au numéro gratuit 0 800 074 100 ou dans les espaces accueil clients de Nangy et Cluses (du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00, le samedi de 8h30 à 13h00).

A propos de l'abonnement Proximi't

En février 2009, le conseil général de la Haute-Savoie a informé ATMB de sa décision de ne plus contribuer financièrement à l'abonnement Proximi't. Cet abonnement offrait, jusqu'en mars 2009, 50 % de réduction pour 50 passages mensuels sur l'Autoroute Blanche. Pour mémoire, ATMB, qui finance 35 % de la réduction, a décidé d'augmenter celle-ci à 37 %. Au 1^{er} mars 2009, la contribution du conseil général a quant à elle été portée à 10 %. Elle atteindra 5 % en janvier 2010 pour devenir nulle en 2011.

CONTACTS PRESSE